

## 1. GRADE, METIER, EMPLOI

<b>Grade</b>	Moniteur-éducateur
<b>Emploi</b>	Travailleur Pair en Santé Mentale
<b>Métier</b>	Travailleur Pair en Santé Mentale
<b>% temps</b>	60%

## 2. AFFECTATION

<b>Pôle</b>	OUEST
<b>Structure interne (CR - Code et Libellé)</b>	69Z64 – PEP's
<b>Unité fonctionnelle (Code et Libellé)</b>	2565 – FIO PRIMO

## 3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le travail pair en santé mentale est placé sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité. Il collabore dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en charge.

Le travail pair en santé mentale est placé :

- Sous l'autorité hiérarchique du directeur, et par délégation du directeur, du coordonnateur général des soins et des cadres de santé, assistants du chef de pôle, pôle Ouest.
- Sous l'autorité fonctionnelle du chef de son pôle d'affectation, du médecin chef et des PH du service.

Il bénéficie d'un entretien d'évaluation annuel avec le cadre de santé ainsi que d'un bilan annuel avec le responsable médical de la structure qui est le garant du projet de service de l'unité, et le cadre de santé.

L'encadrement se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'agent, selon la nécessité du service.

Conformément à la législation en vigueur :

- **L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)**
- **L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel**

## 4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Cycle hebdomadaire	38H20 en repos fixes, du lundi au vendredi
Amplitude horaire	8h30-21h
Horaires	9h-17h

## 5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Ouest de psychiatrie générale assure la psychiatrie de service public du secteur 69G38 Lyon rive droite (Lyon 1,2 4 et 5), communes de Caluire, Rillieux-la-Pape, Neuville-sur-Saône et limitrophes, Vaulx-en-Velin. Le pôle Ouest est au service d'un bassin de population de 227 835 habitants de plus de 16 ans.

Le pôle Ouest assure également des missions transversales de recours dans le champ de l’intervention précoce pour les psychoses au service d’un bassin de population de 844 108 habitants. Il assure des missions d’enseignement, de recherche (clinique et neuroscientifique) et de coordination à périmètre régional dans le champ de l’intervention précoce pour les troubles psychotiques.

Le pôle est organisé autour de **4 services** : service d’hospitalisation complète, service de liaison, service ambulatoire et service transversal pour les premiers épisodes psychotiques et les états mentaux à risque.

L’entrée dans les soins – hors hospitalisation en urgence – est organisée depuis deux centres d’accueil, d’évaluation et d’orientation (CADEO). Le service de liaison assure la liaison entre les dispositifs du secteur, et entre les dispositifs de secteur et le domicile du patient.

Le pôle Ouest comprend :

- **3 services sectorisés** :
  - Le **service hospitalisation complète** qui s’adresse à l’ensemble des patients du pôle et comprend quatre unités d’hospitalisations : Georges Lanteri-Laura, Georges Canguilhem, Françoise Dolto, Jean-Bertrand Pontalis ;
  - Le **service ambulatoire** avec trois centres médico-psychologiques (CMP), trois centres d’accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), deux centres d’accueil, d’évaluation et d’orientation (CADEO) ;
  - Le **service de liaison** avec un hôpital de jour (HDJ) de crise et une équipe mobile polaire qui gère notamment le dispositif Roussy ;
- **1 service transversal** pour les premiers épisodes psychotiques et les états mentaux à risque qui comprend une unité d’hospitalisation complète, et trois unités ambulatoires (PEPS programme rétablissement, PEPS case management, et CoVuJeunes). Le service transversal porte également des missions de recherche et d’enseignement dans le champ clinique et des neurosciences appliqués à l’intervention précoce sur un périmètre régional. Une partie des activités (FIOP PRIMO) est tournée vers l’information du public et des acteurs de première ligne du champ de la santé, du social et du médico-social. Ces acteurs sont ciblés car en lien avec des usagers actuels ou potentiels.

## 6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

La pair-aidance en santé mentale repose sur l’entraide entre personnes présentant des troubles psychiques.

Le travailleur pair en santé mentale est une personne rétablie de troubles psychiques, ayant bénéficié d’une formation spécifique qui lui permet d’intervenir en tant que professionnel. Engagée dans une relation d’aide, elle apporte son soutien à d’autres personnes ayant des troubles psychiques en s’appuyant notamment sur son savoir expérientiel pour amener ses pairs à mieux vivre avec leurs troubles et à devenir acteurs de leur rétablissement.

Le travailleur pair en santé mentale est porteur du rétablissement : en partageant ses expériences et stratégies, il redonne de l’espoir à la personne qu’il rencontre et renforce son pouvoir d’agir (*empowerment*). L’identification qui se crée développe une confiance spontanée et elle favorise la déstigmatisation.

## 7. ACTIVITES PRINCIPALES

### 7.1. Travail direct auprès des patients et dans leur environnement

- Participe à l’évaluation des patients en collaboration avec les autres professionnels, en apportant une expertise sur les ressources, le vécu expérientiel des troubles et du soin ;



- Se montre attentif aux personnes qu’il accompagne et se montre disponible pour elles ;
- Apporte un échange libre grâce à la posture de pair à pair adoptée ;
- Favorise la continuité du lien en soutenant les paroles et les efforts notés auprès du patient et des équipes ;
- Valorise les compétences et les ressources ;
- Partage des astuces qui lui sont propres, permettant de faire face aux difficultés du quotidien (pilulier, alarmes, rappels, le plus petit pas possible) ;
- Ne cherche pas à être utile à tout prix et à trop en faire (parfois, la situation ne donne pas lieu d’intervenir).

## **7.2. Travail institutionnel**

- Participe aux réunions d’équipe et institutionnelles, aux groupes de travail existant au sein du service ;
- Participe aux actions individuelles et collectives de psychoéducation ;
- Participe au projet de service et de pôle ;
- Contribue aux actions de recherche du pôle.

## **8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES**

- Avoir l’expérience de troubles mentaux sévères et du rétablissement ;
- Capacités rédactionnelles et aisance à parler en public ;
- Créativité, esprit d’initiative, diplomatie ;
- Etre empathique et disponible pour la population desservie tout en restant professionnel, c’est à dire en inscrivant sa pratique dans la distance relationnelle individualisé et adaptée à chaque usager ;
- Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire et s’inscrire dans une dynamique d’équipe avec les autres professionnels du service ;
- Au-delà des connaissances en santé mentale, acquérir de solides notions sur la réhabilitation psychosociale (sa philosophie, ses outils, son organisation et ses objectifs) ;
- Se former aux logiciels de l’établissement (messagerie, OUTLOOK, CORTEXTE, OCTIME) ;
- Savoir respecter les règles de déontologie professionnelle dont le secret médical, le devoir de réserve et le respect de la hiérarchie.

### **8.1. Formation souhaitée**

- Avoir une formation et une expérience de pair-aidance professionnelle d’au moins 6 mois.

### **8.2. Expérience professionnelle**

- Expérience humaine ou professionnelle en lien avec la pair-aidance

### **8.3. Connaissances spécifiques attendues**

- Connaissances approfondies de la promotion de la pair-aidance et des pratiques orientées rétablissement.

**CARTE D’IDENTITE DU DOCUMENT**

**Pôle Emetteur**

POLE OUEST

**Modifications apportées par la nouvelle version**

- Création du profil

**Rédaction**

S. CELLARD  
Cadre Supérieur de Santé  
Assistant du Chef de Pôle

**Vérification**

F. MARTIN  
Cadre supérieur de santé  
Responsable recrutement

**Validation**

P-H. DUCHARME  
Directeur des Soins